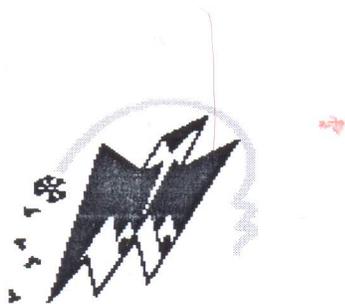


République Algérienne Démocratique et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.



Convention cadre de coopération

ENTRE :

**La Direction de l'éducation de la wilaya
de Tizi-Ouzou**

Et

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou



La présente convention est passée entre les soussignés,

L'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, Nouvelle-ville, Tizi – Ouzou, Algérie



Représentée par son Recteur Monsieur le professeur **BOUDA Ahmed**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après dénommée « **UMMTO** »

D'une part ;

La Direction de l'éducation de la wilaya, établissement public Algérien dont son siège social est sis à chemin Kared Rachid 15000, Tizi-Ouzou

Représentée par son Directeur **LALAOUI Ahmed**

Dûment habilité et ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après dénommée « **Académie** »

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit:

ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONVENTION:

La présente convention a pour objet d'établir des relations de coopération en matière de formation et d'échanges d'information et d'expertise scientifiques entre la direction de l'éducation de la wilaya de Tizi-Ouzou et l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.



ARTICLE 2: le contenu de la convention :

- Encadrement et orientation des étudiants de fin d'étude.
- Séminaires et rencontres scientifique.
- Echange d'information, de documentation, d'expertise, et de l'expérience scientifique et technique.

ARTICLE 3: MODALITES D'APPLICATION

Un comité de suivi sera constitué pour assurer la mise en œuvre de la présente convention.

Le comité est composé de:

- Un représentant de la direction de l'éducation.
- Un représentant de l'université.

ARTICLE 5: APPORT DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION

L'académie s'engage dans le cadre de cette convention à :

- Accueillir, dans ses services, structures, les étudiants, ainsi que les enseignants de l'UMMTO pour des visites de découvertes, des stages pratiques et la réalisation des mémoires de fin d'études.
- Faciliter l'accès à l'information, à la documentation et aux statistiques disponibles, aux étudiants et aux enseignants de l'UMMTO.
- Orienter les étudiants en stage ou en préparation de mémoires.



- Demander aux stagiaires de remettre une copie de mémoire de fin D'étude.
- Organisation des séminaires scientifique au profil des étudiants.
- Participer aux événements de l'UMMTO dans la mesure de la disponibilité, forums, conférences, débats sur des thèmes spécifiques.
- Répondre à toute demande d'information nécessaire à la réalisation des actions faisant objet du présent accord.

ARTICLE 6 APPORT DE L'UNIVERSITE :

L'université Mouloud MAMMERI s'engage dans le cadre de cette convention à :

- Participer à l'élaboration et la conception d'offres de formation notamment professionnelles en adéquation avec les besoins du monde du travail.
- Participé à l'organisation des séminaires, journées d'études, et autre journées commémoratives programmées dans la mesure de disponibilité.
- Fournir, au besoin, des accès à la documentation universitaire et mettre ses connaissances et outils scientifiques et techniques disponible, aux personnels du partenaire, engagés dans des projets de coopération.
- Inviter la direction de l'éducation aux différentes manifestations scientifiques organisées par l'université.

ARTICLE 6 : RESILIATION

En cas de cessation ou de réalisation du présent contrat, par une partie ou d'une autre, un préavis écrit doit être formulé dans un délai maximum **n'excédant pas 15 jours**

Article 7 : LITIGE

Tout litige ou différent qui pourra naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera réglé à l'amiable.

ARTICLE 8 : AMPLIATION

Fait en deux (2) exemplaires originaux datés et signés des deux parties.

ARTICLE 9 : ENTREE EN VIGUEUR ET VALIDITE DU CONTRAT

Le présent contrat prendra effet dès sa signature par les deux parties et reste valide pour une période de **05** années.

Le renouvellement du contrat fera objet d'une nouvelle mise à jour

Fait à Tizi-Ouzou
Le ... **05 AVR 2022**

Fait à Tizi-Ouzou
Le ... **05 AVR 2022**

Mr. LALAOUI Ahmed

Pr BOUDA Ahmed

**Directeur de la Direction
de l'éducation**

Recteur de l'UMMTO



من وزير التربية
ويالتفويض منه
مدير التربية
احمد لعلاوي
- 2 -

الأستاذ : بودة أحمد
مدير جامعة مولود معمري
تيزي وزو

